Chambéry, le 13 septembre 2023

LETTRE INFOS 73
N°2

UNSS 73
LP La Cardinière
191 chemin de la
Cardinière
73000 CHAMBERY

Tél. : 04.79.75.98.81
06.81.78.63.31

sd073@unss.org
www.unss73.org
www.unss.org

I/ REUNION DE RENTREE – 6 SEPTEMBRE 2023

Vous trouverez l'ensemble des présentations du 6 septembre dernier sur le site unss73.org.

II/ CMD

Merci de vos présences lors des CMD.
Les comptes-rendus sont en cours de saisie et/ou de relecture par les présents.
Ils seront disponibles dès validation, sur le site unss73.org dans la rubrique « Activités » puis « Sports individuels » ou « sports collectifs ».

III/ CALENDRIERS

Les calendriers sont en cours de mise à jour et seront disponibles dans les articles départementaux sur Opuss, ainsi que sur unss73.org.
Une réunion d'harmonisation académique doit se tenir ce vendredi 15 septembre afin de vous proposer dans la foulée, une version 1, la plus correcte possible.

IV/ CMN BADMINTON

Il est procédé à un appel à candidature ENSEIGNANT EPS pour la CMN BADMINTON.
Vous trouverez, ici, à cet effet, la fiche de candidature accompagnée d'une information sur le rôle attendu.

Les dossiers complets - fiche de candidature + lettre de motivation + CV - doivent être retournés pour le 29 septembre 2023 à Marie-Ange DAFFIS (marie-ange.daffis@unss.org) et Corinne TISON (corinne.tison@unss.org).

V/ ELECTIONS ELUS DES AS

Conformément aux statuts de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) approuvés par le décret n° 2015-784 du 29 juin 2015, des représentants des associations sportives des établissements d'enseignement du second degré sont élus pour quatre ans pour siéger au sein des conseils départementaux, des conseils régionaux, de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'UNSS. Les mandats de ces représentants arrivant à échéance en 2023, il convient d'organiser de nouvelles élections.

En élisant des représentants pour siéger dans les instances de l'UNSS, les associations sportives (AS) peuvent ainsi faire valoir leurs intérêts dans le cadre de la définition des politiques locales et nationales du sport scolaire. C'est donc un moment important de la vie institutionnelle et démocratique de notre association, dans toutes ses composantes.

La procédure complète rédigée par l'UNSS est disponible ici. Vous trouverez, ci-dessous, le calendrier résumé.

Avant le 6 octobre 2023 :

Convocation **des Assemblées Générales au sein des AS et élection du comité directeur.**

Le vendredi 20 octobre 2023 au plus tard :

Dépôt des listes complètes (6 noms : 3 titulaires et 3 suppléants) des représentants des AS à adresser au service départemental de l'UNSS 73 **par mail,** accompagnées des fiches individuelles de candidature ainsi que pour chaque candidat du PV de l'élection du comité directeur de l'AS.

L'appel à candidatures vous sera transmis par courrier du directeur national adressé à l'ensemble des chefs d'établissements - présidents d'AS, accompagné de formulaires de candidatures (liste + acte individuel) et d'un modèle de procès-verbal d'assemblée générale à dresser à l'issue de l'élection.

Le 6 novembre 2023 au plus tard :

Le service départemental de l'UNSS, **envoie les listes** (accompagnées des professions de foi) à tous les présidents d'associations sportives pour affichage et transmission aux AS.

Les procès-verbaux et les modalités d'organisation du vote seront transmises par le service départemental de l'UNSS 73.

Du lundi 13 au vendredi 24 novembre 2023 :

Vote au sein des AS **(seuls les membres du comité directeur votent)**

Le président de l'AS porte à la connaissance du comité directeur les listes des candidats et les éventuelles professions de foi, et organise l'élection.

Le lundi 27 novembre 2023 au plus tard :

Le procès-verbal, accompagné de la liste électorale émargée, est transmis **par mail** par le président de l'AS à l'UNSS 73 (ou courrier postal).

Entre le 27 novembre et le 8 décembre 2023 au plus tard :

Publication des résultats par le service départemental.

Le 19 janvier 2024 au plus tard :

Constitution des listes des représentants des AS au CRUNSS

Entre le lundi 22 janvier et vendredi 2 février 2024 au plus tard :

Convocation d'un CD UNSS (membres nouvellement nommés) : **Vote des représentants des AS au CR UNSS**.

VI/ COLOSSE AUX PIEDS

Colosse aux pieds d'argile est association de prévention et sensibilisation aux risques de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement. L'UNSS a signé une convention avec l'association en septembre 2021.
J'ai rencontré récemment la référente locale de la structure qui pourrait intervenir dans vos établissements avec la présente d'une psychologue ou infirmière scolaire.
N'hésitez pas à prendre contact avec le SD UNSS 73 si le sujet vous intéresse (à l'échelle de l'AS ou de l'établissement).

VII/ BILETTERIE JOP 2024

Dans le cadre du programme de la billetterie populaire, 193 400 billets pour les jeux paralympiques (28 aout au 8 septembre 2024) sont réservés aux écoles et aux établissements scolaires du second degré qui en feront la demande et qui proposeront un projet éducatif en lien avec les jeux olympiques et paralympiques. Les écoles et établissements retenus bénéficieront d'un ou plusieurs lots de 34 billets, qui correspondent à un groupe de 30 élèves et 4 adultes, afin d'assister à une session lors des jeux paralympiques.
Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé début juin 2023 auprès de l'ensemble des écoles et établissements via la plateforme Démarches simplifiées. Il permet de recenser l'ensemble des voeux pour toute la période ouverte (2 au 6 septembre 2024), sans distinguer les sessions et les sports, et d'anticiper les déplacements des groupes à partir des gares les plus proches.

Vous trouverez, ici, l'intégralité du courrier.

ATTENTION : date limite le 15 septembre 2023.